



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 596/2024
Date de la séance du CE : 12 juin 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2023.BKD.7761
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2023 de l'Université de Berne. Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant l'Université de Berne sont définis dans la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11), dans la stratégie de la formation du canton de Berne et dans le mandat de prestations attribué à l'Université par le Conseil-exécutif pour les années 2022 à 2025 (ACE 1468/2021).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que l'Université de Berne a fourni de bonnes prestations en 2023. Le rapport de gestion (rapport annuel) de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre d'étudiantes et d'étudiants à l'Université de Berne a augmenté de 1,5 % ; le nombre total d'étudiantes et d'étudiants immatriculés pour l'année académique 2023-2024 s'est donc élevé à 18 368 (hors formations continues CAS/DAS). Au niveau national, les effectifs estudiantins totaux ont également enregistré une hausse (+0,9 %), atteignant 169 255 personnes. Concernant les différents cycles d'études, l'Université de Berne enregistre une augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants à tous les niveaux d'études (hormis la formation continue) par rapport à l'année précédente. La croissance la plus importante s'observe au niveau du master (+5,5 %), puis au niveau du doctorat (+3,4 %). Le niveau bachelor enregistre, quant à lui, une légère augmentation (+0,6 %). Dans le domaine de la formation continue, l'Université de Berne affiche un recul du nombre d'étudiantes et d'étudiants (-2,4 %).
- Durant l'année académique 2023-2024, l'Université de Berne a proposé 39 filières de bachelor, 74 filières de master, 29 programmes de doctorat, 7 écoles doctorales et 142 filières de formation continue.
- Le nombre de diplômes que l'Université de Berne a délivrés en 2023 est de nouveau plus élevé que l'année précédente (4764 diplômes délivrés en 2023 contre 4731 en 2022, soit une hausse de 0,7 %).

- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants extracantonaux à l'Université de Berne a légèrement baissé : au semestre de printemps 2023, 5655 étudiantes et étudiants venant d'autres cantons étaient immatriculés à l'Université de Berne, contre 5701 en 2022 (-0,8 %). Dans le même temps, le nombre d'étudiantes et d'étudiants bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons a aussi reculé (environ -3,8 %) : alors qu'au semestre de printemps 2022, 2495 étudiantes et étudiants bernois étaient immatriculés dans les universités d'autres cantons, ils n'étaient plus que 2399 au semestre de printemps 2023.

Comme l'année précédente, cette évolution a entraîné une hausse des revenus nets en faveur du canton de Berne pour les montants découlant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) :

Exercice	2020	2021	2022 ¹	2023
Dépenses (canton)	38 892 887	40 268 885	37 501 628	34 314 175
Recettes (Université)²	116 806 477	121 330 906	122 591 322	121 126 166
Charges/revenus net(te)s découlant de l'AIU	+ 77 913 590	+ 81 062 021	+ 85 089 694	+ 86 811 991

- L'Université de Berne considère toujours l'égalité des chances comme un thème central et met en œuvre différentes mesures pour la garantir. Depuis l'année dernière, elle propose en outre un bureau dédié aux membres de l'Université qui sont victimes d'atteintes racistes ou qui ont des questions à ce sujet. En parallèle, elle soutient le potentiel des étudiantes et étudiants réfugiés à l'aide d'une offre spécifique. À l'été 2023, 20 étudiantes et étudiants réfugiés ont ainsi pris part au projet pilote « Compas », qui a l'objectif de préparer les participantes et participants à l'enseignement supérieur en l'espace de six mois. Ce projet est soutenu financièrement par le canton de Berne (en 2023 à hauteur de 70 000 francs), le Secrétariat d'État aux migrations, la commune bourgeoise de Berne et l'Université de Berne. Par ailleurs, la part d'étudiantes est restée stable et s'élève à 59 % au semestre d'automne 2023, comme l'année précédente. Pour ce qui est des professeurs, leur part est aussi la même que l'année précédente, à savoir 30 %. Ainsi, les objectifs fixés dans le mandat de prestations ont été atteints, car le nombre de femmes professeurs à l'Université de Berne est plus élevé que la moyenne suisse.
- Depuis la pandémie de coronavirus, la santé psychique des étudiantes et étudiants est devenue un sujet toujours plus important, ce qu'a notamment montré un sondage de l'Association des étudiantes et des étudiants de l'Université de Berne (SUB). L'Université de Berne a réagi en prenant différentes mesures. Elle a par exemple produit une vidéo interactive qui suit trois personnes souffrant de difficultés psychiques et met en lumière leurs stratégies de résolution des problèmes. En collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise et l'association étudiante « Mindbalance », des cours ont aussi été proposés pour apprendre aux étudiantes et étudiants à identifier les maladies psychiques et à y réagir correctement.

¹ À partir de 2022, les comptes de régularisation sont pris en compte pour le solde global.

² Selon la facturation de la CDIP pour l'année 2023 (1^{re} et 2^e tranches).

- Pour contrôler la mise en œuvre de l'objectif de législature et du projet BeLEARN, commun aux hautes écoles bernoises, un cycle de controlling distinct a été défini lors de l'octroi des mandats de prestations aux hautes écoles : chaque institution devra remettre tous les ans à l'Office de l'enseignement supérieur un rapport sur des paramètres prédéfinis. Le premier entretien régulier de controlling a eu lieu fin mai 2023 pour l'exercice 2022. Le reporting a montré que le nombre de projets BeLEARN des cinq hautes écoles a évolué de manière réjouissante et s'élève déjà à bien plus de 40. Le nombre de conférences et de participations à des congrès organisés dans le cadre de BeLEARN est également supérieure à ce qui avait été prévu. Selon l'état en 2023, les projets particulièrement susceptibles d'être développés étaient les projets menés en coopération avec des partenaires et qui n'étaient pas au cœur de BeLEARN. Ces projets ont pour objectif de renforcer le rayonnement de BeLEARN en tant que centre de compétences national.
- Lors de l'année sous revue, l'Université de Berne a réalisé d'excellentes performances dans différents domaines compétitifs de la recherche. Sur les 67 projets qui ont obtenu la bourse « Starting Grants » à l'issue de la procédure de sélection organisée par le Fonds national suisse (FNS), onze venaient de l'Université de Berne. En outre, celle-ci est toujours une institution de premier plan dans la recherche spatiale. En effet, lors de l'année sous revue, la mission du télescope spatial CHEOPS (un projet de l'Agence spatiale européenne [ESA]) a été prolongée jusqu'en 2029 et sera coordonnée par l'Université de Berne en collaboration avec l'Université de Genève.
- Dans son rapport de gestion, l'Université de Berne indique qu'elle a renforcé sa collaboration avec les chercheuses et chercheurs du continent africain en 2023. Cette démarche prend forme dans le cadre de l'« Initiative Afrique », initiée par les vice-rectorats des domaines recherche et développement. Dans ce contexte, deux pôles de recherche ont été mis sur pied sous la direction de l'Université de Berne, en collaboration avec le réseau européen « The Guild » et son organisation partenaire en Afrique « ARUA ».
- Sur le plan international, l'année 2023 a été marquée par l'adhésion de l'Université de Berne à l'alliance d'universités européennes « Enlight ». Celle-ci rassemble des universités sur un campus commun qui se distingue par des enseignements innovants et interdisciplinaires pour tous les membres de l'université. Étant donné que l'Université de Berne, à l'instar de toutes les hautes écoles suisses, a été en partie exclue des grands programmes de recherche et de formation européens (Horizon Europe, Erasmus+), de telles alliances aident à renforcer sa visibilité sur la scène internationale.
- Concernant les infrastructures, la situation générale de l'Université de Berne continue à se dégrader. Celle-ci estime en particulier que le manque de locaux pour les laboratoires est critique. Dans le même temps, elle souligne dans son rapport de gestion la bonne collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC) concernant la recherche de solutions pour ce manque d'espace, mais suggère que de nouvelles pistes devraient être examinées pour mettre à disposition des infrastructures supplémentaires.
- En 2023, les revenus totaux de l'Université de Berne se sont élevés à 942,2 millions de francs, contre des dépenses totales de 976,3 millions de francs. Il en résulte un déficit de 34,1 millions de francs (contre CHF 8,7 mio. en 2022). Ce résultat est dû à l'utilisation planifiée et échelonnée des fonds propres encore disponibles pour la réalisation du mandat de prestations du Conseil-exécutif (financement de la croissance de la masse salariale décidée par le Conseil-exécutif, exploitation de la Wyss Academy for Nature,

ainsi que développement du Bern Center for Precision Medicine, de l'école d'ingénierie biomédicale et de précision et de la filière de master Pharmacie) et à l'application de la stratégie 2030 de l'Université, avec notamment la mise en œuvre de la stratégie de numérisation, la conclusion des premières conventions de coopération de recherche inter-facultaire, la création du Data Science Lab, de la formation doctorale structurée, ainsi que la création du Centre Multidisciplinaire pour les Maladies Infectieuses, de la Fondation UniBe et des plateformes de recherche. Les fonds principaux enregistrent une perte calculée de 43,5 millions de francs, tandis que les financements externes et les fonds affichent un résultat positif de 9,4 millions de francs au total grâce à une bonne année boursière. Le financement de base s'élevait au 31 décembre 2023 à 15,7 millions de francs (contre 59,1 mio. CHF en 2022) et les financements externes ont atteint 305,7 millions de francs (contre 298,9 mio. CHF en 2022). La contribution cantonale versée à l'Université de Berne a été portée à environ 329,9 millions de francs (+1 %) dans le cadre de la progression régulière prévue dans la planification financière du canton. La part des contributions du canton au financement de son université a donc augmenté par rapport à celle de l'année précédente (35 % contre 34,4 % en 2022).

- L'Université de Berne doit davantage couvrir les dépenses qui sont hors de son influence à l'aide des recettes et réserves qu'elle génère elle-même. En particulier la croissance de la masse salariale, dans le cadre des mesures salariales arrêtées par le Conseil-exécutif, entraîne des dépenses supplémentaires considérables, lesquelles sont compensées seulement en partie par l'augmentation des contributions cantonales. La compensation du renchérissement prise en compte dans les mesures salariales pour le personnel cantonal et donc aussi pour le personnel universitaire accentue en outre la problématique du sous-financement structurel. Cette évolution devra être prise en compte de manière appropriée lors de l'examen et la définition des contributions cantonales pour le prochain mandat de prestations 2026-2029, afin d'éviter un déficit de financement structurel. Il conviendra de tenir également compte de l'évolution des subventions AIU. Si aucune mesure n'est prise, il sera encore plus difficile pour l'Université de Berne de maintenir sa position concurrentielle pour attirer des étudiantes et étudiants et des financements de tiers.
- L'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et l'Université a eu lieu dans le cadre de la conférence de coordination du 2 novembre 2023. L'INC a constaté que l'Université de Berne s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de l'Université de Berne le 23 avril 2024.

2. Bases légales

- Article 60a, alinéa 2 et article 72, alinéa 2 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11)
- Article 124, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1)

3. Décision

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, il est arrêté ce qui suit :

1. Il est pris acte du rapport de gestion 2023 de l'Université de Berne.
2. Vu l'article 72, alinéa 2 LUni, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2023 de l'Université de Berne